



OBJET : N°032.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DU PROCES-
VERBAL N°02.2025 DE LA
SEANCE DU 15 AVRIL 2025

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents : 23
Pouvoirs : 03
Excusés : 16
Absents : 00

VOTES

Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN, Didier LAYAT et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLINET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christophe PERY,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le procès-verbal n°02.2025 de la séance du 15 avril 2025.

ANNEXE : PROCÈS VERBAL N°02.2025

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Département
de la
HAUTE-SAVOIE

République française

Arrondissement
de
BONNEVILLE



OBJET : N°033.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION 2024 DU BUDGET
PRINCIPAL EAU POTABLE DE LA
REGIE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents : 23
Pouvoirs : 03
Excusés : 16
Absents : 00

VOTES

Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN, Didier LAYAT et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLIET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christophe PERY,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT le budget 2024, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT le compte administratif de l'exercice 2024 approuvé lors de la même séance du conseil administration ;

APRES S'ÊTRE ASSURE que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **DECLARE (à l'unanimité)** que le compte de gestion du budget principal de la régie pour l'exercice 2024 dressé ci-dessous selon le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes :

BUDGET REFG AEP		
------------------------	--	--

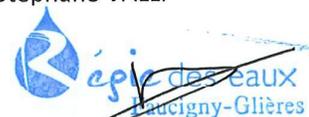
INVESTISSEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
	3 517 573.85€	5 106 916.12€
EXCEDENT		1 589 342.27€

FONCTIONNEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
	4 701 672.78€	4 837 603.89€
EXCEDENT		135 931.11€

Annexe : COMPTE DE GESTION 2024

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Département
de la
HAUTE-SAVOIE

République française

Arrondissement
de
BONNEVILLE



OBJET : N°034.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2024 DU
BUDGET PRINCIPAL EAU
POTABLE DE LA REGIE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MALLINJOU, 4^{ème} Vice-Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents : 22
Pouvoirs : 03
Excusés : 17
Absents : 00

VOTES

Pour : 25
Contre : 00
Abstention : 00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOU, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN et Didier LAYAT,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLINET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER, Christophe PERY et Stéphane VALLI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

CONSIDERANT le compte de gestion du budget de l'exercice 2024 de la régie des eaux Faucigny Glières approuvé lors de la même séance du conseil administration ;

APRES s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le compte administratif 2024 du budget principal de la régie des eaux Faucigny Glières, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE		
---------------------------------	--	--

INVESTISSEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
Déficit N-1	648 677.41	
	3 517 573.85€	5 106 916.12€
RESULTAT DE CLOTURE	940 664.86€	

FONCTIONNEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
EXCEDENT N-1		576 520.39€
	4 701 672.78€	4 837 603.89€
RESULTAT DE CLOTURE	712 451.50 €	

RESTES A REALISER		
	197 842.36€	52 915.00€

BESOIN DE FINANCEMENT		
EXCEDENT REPORT A NOUVEAU INVESTISSEMENT		940 664.86€
EXCEDENT REPORT A NOUVEAU FONCTIONNEMENT		715 451.50€

- **CONSTATE (à l'unanimité)** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT (à l'unanimité)** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE (à l'unanimité)** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ANNEXE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Département
de la
HAUTE-SAVOIE

République française

Arrondissement
de
BONNEVILLE



OBJET : N°035.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DE
L'AFFECTATION DES RESULTATS
DU BUDGET EAU POTABLE
2024 DE LA REGIE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents : 23
Pouvoirs : 03
Excusés : 16
Absents : 00

VOTES

Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOU, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN, Didier LAYAT et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLINET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christophe PERY,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

CONSIDERANT le compte de gestion du budget de l'exercice 2024 approuvé lors de la même séance du conseil administration ;

CONSIDERANT le compte administratif du budget de l'exercice 2024 approuvé lors de la même séance du conseil administration ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif du budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
REPORT A NOUVEAU (R 002)	AFFECTATION RESERVES REGLEMENTES (R 1064)	REPORT A NOUVEAU (R 001)
708 984.83 €	3 466.67 €	940 664.86 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **AFFECTE (à l'unanimité)** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal eau potable de 708 984.83€ en excédent de fonctionnement, en attribuant 3 466.67€ en section d'investissement pour couvrir la réserve réglementée et 940 664.86€ en excédent d'investissement.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI

The image shows a blue ink signature of Stéphane Valli over a blue logo. The logo consists of a stylized water drop icon to the left of the text 'Régie des eaux' and 'Laucigny-Glières' stacked vertically.

Département
de la
HAUTE-SAVOIE

République française

Arrondissement
de
BONNEVILLE



OBJET : N°036.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DU COMPTE
DE GESTION 2024 DU BUDGET
ANNEXE EAUX USEES DE LA
REGIE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents :	23
Pouvoirs :	03
Excusés :	16
Absents :	00

VOTES

Pour :	26
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN, Didier LAYAT et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLIET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christophe PERY,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT le budget 2024, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT le compte administratif de l'exercice 2024 approuvé lors de la même séance du conseil d'administration ;

APRES S'ÊTRE ASSURE que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **DECLARE (à l'unanimité)** que le compte de gestion du budget annexe de la régie pour l'exercice 2024 dressé ci-dessous selon le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes :

BUDGET REFG EU		
-----------------------	--	--

INVESTISSEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
	1 940 636.17€	2 856 059.74€
EXCEDENT		915 423.57€

FONCTIONNEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
	3 502 988.48€	3 618 515.04€
DEFICIT		115 526.56€

ANNEXE : COMPTE DE GESTION 2024

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Département
de la
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de
BONNEVILLE

République française



OBJET : N°037.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2024 DU
BUDGET ANNEXE EAUX USEES
DE LA REGIE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul MALLINJOUR, 4^{ème} Vice-Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE.....42

Présents :	22
Pouvoirs :	03
Excusés :	17
Absents :	00

VOTES

Pour :	25
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUR, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN et Didier LAYAT,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLINET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER, Christophe PERY et Stéphane VALLI,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

CONSIDERANT le compte de gestion du budget de l'exercice 2024 de la régie des eaux Faucigny Glières approuvé lors de la même séance du conseil administration ;

APRES s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le compte administratif 2024 du budget annexe de la Régie des Eaux Faucigny Glières, lequel peut se résumer de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE EAUX USEES		
-------------------------------------	--	--

INVESTISSEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
Excédent N-1		113 084.29€
	1 940 636.17€	2 856 059.74€
RESULTAT DE CLOTURE	+1 028 507.86€	

FONCTIONNEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
DEFICIT N-1	48 751.04	
	3 502 988.48€	3 618 515.04€
RESULTAT DE CLOTURE	+66 775.52 €	

RESTES A REALISER		
	323 166.92€	

BESOIN DE FINANCEMENT		
EXCEDENT REPORT A NOUVEAU (INVESTISSEMENT)		1 028 507.86€
EXCEDENT REPORT A NOUVEAU (FONCTIONNEMENT)		66 775.52€

- **CONSTATE (à l'unanimité)** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT (à l'unanimité)** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE (à l'unanimité)** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ANNEXE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Département
de la
HAUTE-SAVOIE

République française

Arrondissement
de
BONNEVILLE



OBJET : N°038.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DE
L'AFFECTATION DES
RESULTATS DU BUDGET EAUX
USEES 2024 DE LA REGIE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents : 23
Pouvoirs : 03
Excusés : 16
Absents : 00

VOTES

Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOU, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN, Didier LAYAT et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLINET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christophe PERY,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

CONSIDERANT le compte de gestion du budget de l'exercice 2024 approuvé lors de la même séance du conseil administration ;

CONSIDERANT le compte administratif du budget de l'exercice 2024 approuvé lors de la même séance du conseil administration ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif du budget annexe comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REPORT A NOUVEAU (R 002)	REPORT A NOUVEAU (R 001)
66 775.52 €	915 423.57 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **AFFECTE (à l'unanimité)** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal eau potable de 66 775.52€ en excédent de fonctionnement, et le résultat de la section d'investissement de 915 423.57€ en excédent d'investissement.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI

Les Eaux de Laucigny-Glières

Département
de la
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de
BONNEVILLE

République française



OBJET : N°039.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DE L'APCP
POUR LES TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT DU
RESEAU D'EAU POTABLE
SECTEUR DU CENTRE BOURG A
CONTAMINE SUR ARVE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42

Présents :	23
Pouvoirs :	03
Excusés :	16
Absents :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN, Didier LAYAT et Stéphane VALLI,

VOTES

Pour :	26
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLIET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christophe PERY,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier de l'opération de renouvellement du réseau d'eau potable du centre Bourg à Contamine sur Arve est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

L'autorisation de programme recouvre :

- les travaux de mise en place des réseaux de distribution de l'eau potable avenue d'Annemasse ;
- les travaux de mise en place des réseaux de distribution de l'eau potable route de la Mairie ;

Portant sur un montant global de 387 440.50 € HT, l'autorisation de programme est prévue pour une durée de 3 ans. Il est précisé que ce montant sera nécessairement actualisé à l'issue de l'avancement des travaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** la création d'une autorisation de programme « Renouvellement du réseau d'eau potable secteur cœur de village – Contamine sur Arve » ;
- **ENGAGE (à l'unanimité)** les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan	Crédits de paiement		
		2025	2026	2027
Dépenses	387440.50€	250 000.00 €	87 440.50 €	50 000.00 €

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Département
de la
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de
BONNEVILLE

République française



OBJET : N°040.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DE L'APCP
POUR LES TRAVAUX
D'EXTENSION DU RESEAU
D'EAU POTABLE SECTEUR DE
PUZE A GLIERES VAL DE
BORNE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42

Présents : 23
Pouvoirs : 03
Excusés : 16
Absents : 00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUR, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN, Didier LAYAT et Stéphane VALLI,

VOTES

Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLINET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christophe PERY,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier de l'opération de travaux d'extension du réseau d'eau potable sur le secteur du hameau de Puze à Glières Val de Borne est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

L'autorisation de programme recouvre :

- les travaux de construction d'un réservoir de 50 m3 ;
- les travaux de mise aux normes techniques et réglementaires du forage d'adduction d'eau ;
- les travaux d'extension et de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable ainsi que les branchements.

Portant sur un montant global de 568 020,00 € HT, l'autorisation de programme est prévue pour une durée de 2 ans. Il est précisé que ce montant sera nécessairement actualisé à l'issue de l'avancement des travaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** la création d'une autorisation de programme « Travaux d'extension du réseau d'eau potable secteur de Puze à Glières Val de Borne » ;
- **ENGAGE (à l'unanimité)** les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan	Crédits de paiement	
		2025	2026
Dépenses	568 020.00€	200 000.00 €	368 020.00 €

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°041.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DE L'APCP
POUR LES TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT DU
RESEAU D'EAU POTABLE ET DE
MISE AUX NORMES DU
RESEAU D'ASSAINISSEMENT
RUE D'ANDEY A BONNEVILLE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42**

Présents : 23
Pouvoirs : 03
Excusés : 16
Absents : 00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN, Didier LAYAT et Stéphane VALLI,

VOTES

Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLINET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christophe PERY,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) visent à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier en cohérence avec les volets organisationnels et logistiques. Tout en apportant une plus grande transparence, ce dispositif permet d'optimiser la gestion pluriannuelle des investissements en respectant les règles de l'engagement comptable.

Dans ce contexte, la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier de l'opération des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et de mise aux normes du réseau d'assainissement de la rue d'Andey à Bonneville est la procédure la plus pertinente au regard de la gestion pluriannuelle des investissements de la collectivité.

L'autorisation de programme recouvre :

- les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable rue d'Andey
- le renouvellement de la conduite eaux usées unitaire en réseau d'eaux usées séparatif.

Portant sur un montant global de 2 049 449.00 € HT, l'autorisation de programme est prévue pour une durée de 2 ans. Il est précisé que ce montant sera nécessairement actualisé à l'issue de l'avancement des travaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** la création d'une autorisation de programme « travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et de mise aux normes du réseau d'assainissement de la rue d'Andey à Bonneville »
- **ENGAGE (à l'unanimité)** les crédits de paiement selon le prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan	Crédits de paiement		
		2025	2026	2027
Dépenses eau potable	330 000.00 €	150 000.00 €	100 000.00 €	80 000.00 €
Dépenses eaux usées	450 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°042.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2025 EAU
POTABLE DE LA REGIE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42

Présents : 23
Pouvoirs : 03
Excusés : 16
Absents : 00

VOTES

Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOU, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN, Didier LAYAT et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLIET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christophe PERY,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités ont la possibilité de voter des documents budgétaires complémentaires au budget primitif ;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice 2025, il est nécessaire que le conseil d'administration adopte un budget supplémentaire qui reprend notamment les résultats de l'exercice 2024 ;

Le Président explique que le budget supplémentaire reprend des reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et recettes nouvelles.

1) L'intégration du résultat 2024

Le budget supplémentaire intègre la décision d'affectation du résultat 2024 prise par le conseil d'administration. Cette intégration se traduit par les inscriptions suivantes :

- **Excédent de fonctionnement :**

708 984.83€ enregistrés sur le compte 002 en recettes de fonctionnement

- **Excédent d'investissement :**

3 466.67€ enregistrés sur le compte 1064 en recettes d'investissement (Réserves réglementées) pour combler déficit

940 664.86 €enregistrés sur le compte 001 en recettes d'investissement

Ces écritures ont été constatées au compte administratif 2024.

2) Les reports de l'exercice précédent

RAR investissements 2024 en dépenses : 197 842.36 €

12/06/2025 - 10:09:23

Etat des dépenses engagées non mandatées
Régie des eaux Faucigny Glières Eau Potable - 2 024

Régie des Eaux Faucigny Glières
15 RUE DU BOIS DES TOURS
74130 Bonneville

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 21531 - Réseaux d'adduction d'eau						
2024000734		TRAVAUX SR-SOLAISON LOT 3 - MARCHÉ 2023.13 - TRAVAUX GVB - TERMINE	JACQUARD ELECTROMECANIQUE SARL		197842.36 €	2024000734
2024000717		TRAVAUX SO-PONT DE L'EUROPE	HYDRETUDES		17110.00 €	2024000717
2024000730		MARCHE A SONS DE COMMANDES REFECTION TRAVAUX GVB-LA PUYAT	HEINRICH CANALISATION VHM		1551.76 €	2024000730
2024000728		TRAVAUX SR-SOLAISON LA TORCHE	COLAS FRANCE		2888.50 €	2024000728
2024000250		MAITRISE D'OEUVRE PUZE	HYDRETUDES		27180.00 €	2024000250
2024000442		TRAVAUX MAILLAGE BR-CHEVRIER CAFTAZ LA MOE TRAVAUX SECTEURS DES ILES	HYDRETUDES		11754.00 €	2024000442
2023000041		TRAVAUX SR - SOLAISON LA TORCHE	HYDRETUDES		21745.00 €	2023000041
2024000043		GVB - TRAVAUX PUZE	HYDRETUDES		1218.00 €	2024000043
2020000274		SPS SOLAISON	INFRAROUTE		6428.00 €	2020000274
2023000226			HYDRETUDES		6399.20 €	2023000226
2023000203			TERACTEM		13171.38 €	2023000203
2024000071			CHEVILLARD CONSEILS SARL		2124.82 €	2024000071
					197842.36 €	

Le présent état est arrêté à la somme de :
L'ordonnateur :

RAR investissements 2024 en recettes : 52 915.00 €

Régie des Eaux Faucigny Glières
15 RUE DU BOIS DES TOURS
74130 Bonneville

12/09/2025 - 10:12:36

Etat des recettes certaines restant à émettre
Régie des eaux Faucigny Glières Eau Potable - 2024

Date DA	Compte	Tiers	Reste à réaliser
Engagement : 2021000607	Subvention Centre Bourg Brison 13111	AGENCE DE L'EAU	24607.00 € 24607.00 €
Engagement : 2021000610	Subvention secteur Bourgeat Brison 1313	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTI	28308.00 € 28308.00 €

Le présent état est arrêté à la somme de :
L'ordonnateur :

52915.00 €

3) Les ajustements de recettes et les dépenses nouvelles

Le Président expose les conditions de préparation du budget supplémentaire du budget principal (eau potable) pour la régie des eaux Faucigny Glières, arrêté aux chiffres suivants :

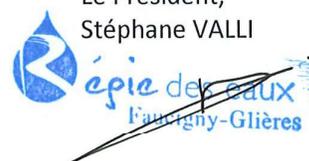
SECTIONS	BUDGETS
FONCTIONNEMENT Dépenses réelles	708 984.83 €
FONCTIONNEMENT Recettes réelles	708 984.83 €
INVESTISSEMENT Dépenses réelles	1 203 116.36 €
INVESTISSEMENT Recettes réelles	1 203 116.36 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le budget supplémentaire du budget eau potable 2025 de la régie des eaux Faucigny Glières avec les inscriptions nouvelles de crédits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Département
de la
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de
BONNEVILLE

République française



OBJET : N°043.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2025 EAUX
USEES DE LA REGIE

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....42

Présents : 23
Pouvoirs : 03
Excusés : 16
Absents : 00

VOTES

Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué en date du seize juin de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle annexe de la mairie de Vougy, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Amélie JOURDAN, Dominique JIMENEZ, Christelle JAUN, Christine ARES, Véronique GUERIN et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Lucien BOISIER, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Daniel NAVARRO, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Alain BARALE, Jean-Marc PACCOT, Yves MASSAROTTI, Daniel MENEGON, Joseph NICOLLET, Christian VALENTINI, Jean-Pierre MERMIN, Didier LAYAT et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Frédéric FAVRAT a donné son pouvoir à Monsieur Jean-Louis TEMIL, Monsieur Jean-Michel PASQUIER a donné son pouvoir à Madame Christine ARES, Monsieur Guy BROISIN a donné son pouvoir à Monsieur Alain BARALE,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Marie-Laure MEYER, Vanessa HAMEL, Caroline PERRIN, Patricia BALLARA, Sheila MICHEL et Murielle VALERO et Messieurs Fatih BASTUG, Xavier FOLLINET, Pascal LANCE, Thierry TUR, David ANCRENAZ, Dominique ROY, Christophe FOURNIER, Gilbert COLLINI, Laurent VALLIER et Christophe PERY,

Monsieur Mathieu CLERC est désigné comme secrétaire de séance.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités ont la possibilité de voter des documents budgétaires complémentaires au budget primitif ;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice 2025, il est nécessaire que le conseil d'administration adopte un budget supplémentaire qui reprend notamment les résultats de l'exercice 2024 ;

Le Président explique que le budget supplémentaire reprend des reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et recettes nouvelles.

- 1) L'intégration du résultat 2024 de la régie des eaux Faucigny Glières

Le budget supplémentaire intègre la décision d'affectation du résultat 2024 prise par le conseil d'administration. Cette intégration se traduit par les inscriptions suivantes :

- **Excédent de fonctionnement :**

66 775.52 € enregistrés sur le compte 002 en recettes de fonctionnement

- **Excédent d'investissement :**

1 028 507.86 € enregistrés sur le compte 001 en recettes d'investissement

Ces écritures ont été constatées au compte administratif 2024.

- 2) Les reports de l'exercice précédent

RAR investissements 2024 en dépenses : 323 166.92 €

12/09/2025 - 10:30:25

Etat des dépenses engagées non mandatées
Régie des Eaux Faucigny Glières Eaux Usées - 2 024

Régie des Eaux Faucigny Glières
15 RUE DU BOIS DES TOURS
74130 Bonneville

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 2031 - Frais d'études						
2024000202		SCHEMA DIRECTEUR EU	NICOT.INGENIEURS CONSEILS		155714.77 €	2024000202
Compte : 21532 - Réseaux d'assainissement						
2023000083		Travaux Secteur Bourgeal lot 1 - Brison	DECREMPS STP		167452.15 €	
2023000213		TRAVAUX GVB - STEP DE BEFFAY	NICOT.INGENIEURS CONSEILS		85000.00 €	2023000083
2024000326		GVB - TRAVAUX PB LES VILLARS	NICOT.INGENIEURS CONSEILS		16330.00 €	2023000213
2024000346		MARCHE 2024.003 - VO-HERMY SUD EU	MISSILLIER TP SAS		3160.00 €	2024000326
2024000244		TRAVAUX GVB-ABBAYE	NICOT.INGENIEURS CONSEILS		21987.15 €	2024000346
2024000672		TRAVAUX SO - AVENUE DES GLIERES	ANT ALPES MARQUAGE		2205.00 €	2024000244
2024000735		TRAVAUX GVB-HAMEAU DU VILLARD - MARCHE 2024.015	DUPONT TP		5080.00 €	2024000672
2024000736		TRAVAUX GVB HAMEAU DU VILLARD - DUPONT TP -	COLAS FRANCE		23392.00 €	2024000735
					8848.00 €	2024000736

Le présent état est arrêté à la somme de :
L'ordonnateur :
323166.92 €

3) Les ajustements de recettes et les dépenses nouvelles

Le Président expose les conditions de préparation du budget supplémentaire du budget annexe (eaux usées) pour la régie des eaux Faucigny Glières, arrêté aux chiffres suivants :

SECTIONS	BUDGETS
FONCTIONNEMENT Dépenses réelles	221 775.52 €
FONCTIONNEMENT Recettes réelles	221 775.52 €
INVESTISSEMENT Dépenses réelles	1 031 283.38 €
INVESTISSEMENT Recettes réelles	1 031 283.38 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le budget supplémentaire du budget eaux usées 2025 de la Régie des Eaux Faucigny Glières avec les inscriptions nouvelles de crédits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI

